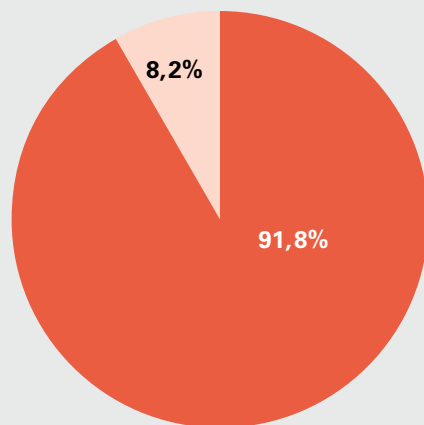


La Confédération ordonne, elle doit maintenant payer!

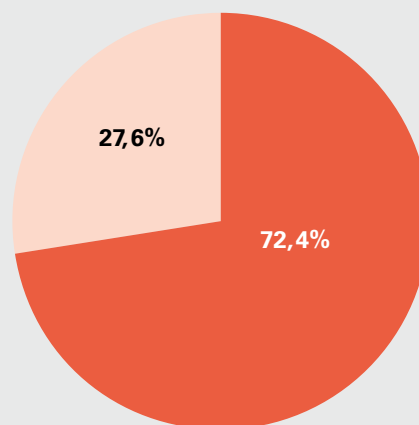
En tant qu'autorité de régulation, la Confédération a imposé quasiment du jour au lendemain de nouvelles valeurs limites pour le chlorothalonil. Les communes ne veulent pas ou du moins pas entièrement supporter les conséquences.

Considèreriez-vous qu'une participation de la Confédération au financement de ces investissements serait appropriée, vue qu'elle a autorisé l'utilisation du produit?



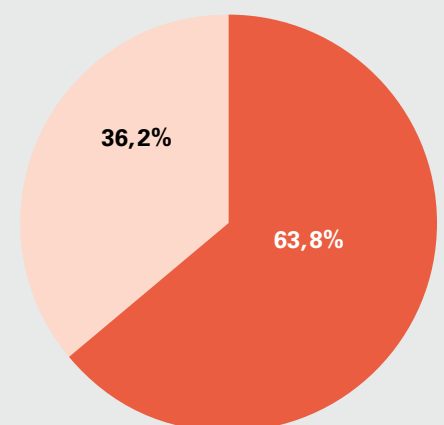
■ Oui
■ Non

Jugeriez-vous approprié qu'un fonds pour l'eau potable soit mis en place conformément au principe du pollueur-payeur? Selon ce principe, des taxes sur les pesticides seraient prélevées et placées dans un fonds pour l'assainissement des infrastructures.



■ Oui
■ Non

Le Conseil fédéral mise sur la protection préventive des eaux souterraines plutôt que sur la reconstruction des infrastructures d'approvisionnement en eau. Les cantons devraient délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Pensez-vous que cette approche permettra de faire face à la pollution de l'eau potable?



■ Oui
■ Non

Graphiques: Martina Rieben

«La Confédération abaisse les valeurs limites et les distributeurs d'eau communaux doivent tout prendre en charge?» Ce sentiment d'indignation prédomine dans les réponses des communes au sondage sur le chlorothalonil réalisé par «Commune Suisse». Suite à la décision de la Confédération de réduire les valeurs limites pour les métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable, les communes sont tenues d'agir rapidement, même si beaucoup d'entre elles ne savent pas encore comment. Les technologies les plus modernes n'offrent pour le moment pas de solutions pour filtrer les métabolites. Les alternatives à court terme consistent, pour autant que

la possibilité existe, à fermer des sources – «au moment même où le thème de la pénurie d'eau et de la sécheresse sont à l'agenda!» –, à effectuer des mélanges avec de l'eau d'autres sources ou à s'approvisionner dans une autre commune.

Perte d'image pour les distributeurs d'eau

Près de 37% des distributeurs d'eau ayant participé au sondage sont touchés par une pollution au chlorothalonil. Cela ne signifie cependant pas forcément que l'eau potable est aussi polluée et que les nouvelles valeurs limites sont dépassées. Environ un quart des sondés ne

supportent actuellement pas de conséquences directes, parce que la pollution se situe au-dessous de la nouvelle valeur limite ou que les conséquences ne sont simplement pas encore claires. La plupart des distributeurs partagent néanmoins une même préoccupation: ils doivent rassurer une population inquiète. La Confédération a certes édicté des valeurs limites plus sévères, mais elle affirme en même temps que l'eau peut continuer à être bue sans problème. «L'insécurité au sein de la population concernant la qualité de l'eau potable est la pire chose qui puisse arriver à un distributeur d'eau», estime l'un des sondés. Un autre évoque une perte

d'image pour les distributeurs d'eau et l'eau potable en général.

Des coûts massifs en partie attendus

Les conséquences attendues dans les communes à moyen terme vont des échantillonnages supplémentaires coûteux d'eau potable, également pour les communes dont la pollution au chloro-thalonil est inférieure à la nouvelle valeur limite, à des coûts d'exploitation récurrents plus élevés pour l'énergie de pompage supplémentaire, des investissements dans de nouvelles installations de traitement, de nouvelles conduites ou même une nouvelle station de distribution des eaux. Dans de nombreux endroits, il n'est pas encore possible d'estimer les conséquences financières. Dans plusieurs communes, une chose est toutefois déjà claire: des investissements massifs seront nécessaires, parfois à hauteur de plusieurs millions. Une nouvelle conduite menant à la piscine pour 250 000 francs, le raccordement de propriétés privées pour 200 000 francs, une solution en réseau pour 1,5 ou 3 millions ou une nouvelle station de conditionnement d'eau du lac pour 8 millions de francs.

«Une obligation pour la Confédération»

Cela ne suscite pas seulement de la colère dans les communes concernées. 78% des sondés refusent que les communes respectivement leurs contribuables soient obligés de prendre en charge ces coûts. Et près de 92% exigent que la Confédération participe financièrement. L'argument souvent évoqué: «La Confédération a autorisé le produit phytosanitaire impliqué et elle a donc une obligation.»

Avis partagés sur la responsabilité des agriculteurs

Mais ce n'est pas tout. La Confédération a également accordé des subventions à l'agriculture qui a utilisé ce produit. Et

cette dernière y a essentiellement eu recours dans la viticulture ainsi que dans les cultures maraîchère et céréalière. Il n'est donc pas étonnant que plus de 72% des sondés approuvent l'instauration d'un fonds pour l'eau potable financé par des taxes sur les produits phytosanitaires. Une proposition allant dans ce sens a aussi été déposée au Parlement fédéral.

Tous ne jugent toutefois pas les agriculteurs responsables. Pour eux, l'agriculture a en effet respecté les prescriptions de la Confédération et a employé des pesticides homologués et contrôlés conformément à loi. Prélever des suppléments sur les produits phytosanitaires impliquerait de reporter de manière unilatérale les coûts sur l'agriculture qui ne pourrait pas les répercuter sur les acheteurs.

La branche de la chimie dans le viseur

C'est pourquoi de nombreux commentateurs désignent, à côté de la Confédération, les fabricants du produit comme responsables. Il faudrait, selon eux, procéder avec le chloro-thalonil de la même façon qu'avec l'amiante. «L'examen des conséquences à long terme des substances chimiques est du ressort des autorités d'homologation. La branche de la chimie doit aussi apporter sa contribution, si pas directement pour résoudre le problème alors par exemple pour développer des mesures et des méthodes permettant d'accélérer l'élimination des métabolites ou du moins de connaître la durée nécessaire à cette élimination afin qu'il soit possible d'évaluer les conséquences sur une durée plus longue et de planifier les investissements nécessaires», suggère une proposition.

Aires d'alimentation controversées

La voie privilégiée par la Confédération qui consiste à définir plus largement des aires d'alimentation suscite en revanche nettement moins d'approbation. Celle-ci atteint néanmoins près de 64%. A court

terme, cette mesure n'apporte certes pas de solution aux problèmes urgents auxquels sont confrontés les distributeurs d'eau, font valoir les sondés. A long terme, il est néanmoins préférable, selon eux, d'attaquer le problème à la racine. Les limitations d'exploitation en vigueur dans les zones de protection toucheraient à nouveau l'agriculture, notamment les cultures intensives de légumes. C'est pourquoi certains commentateurs pointent aussi les consommateurs: «Les légumes et les fruits doivent toujours avoir un aspect irréprochable, sans cela ils ne sont même pas achetés.» Mettre des limites à l'exploitation en Suisse et transférer la production à l'étranger ne peut pas être une alternative, d'après eux.

Une chose est claire: l'eau potable est une denrée de première nécessité et doit être protégée. Dans le meilleur des cas grâce à un bouquet de mesures et à diverses sources de financement, comme le suggère le sondage de «Commune Suisse».

L'enquête anonyme sur la problématique du chloro-thalonil a été menée du 6 au 13 juillet auprès des 2198 communes de Suisse. Le taux de réponse des distributeurs d'eau se monte à 27%. Bon nombre de communes étant raccordées à des réseaux d'approvisionnement régionaux, la participation des communes s'élève à 30%. Les différences régionales dans les prises de position sont faibles et le ton général est à l'unité. Au Tessin et en Suisse romande, une participation de la Confédération est encore davantage réclamée qu'en Suisse alémanique.

Denise Lachat

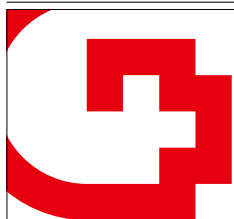
Luisa Tringale

Traduction: Marie-Jeanne Krill

Infos:

Le sondage complet est mis à disposition sur demande à verband@chgemeinden.ch.

Publicité



chcommunes.ch